
MAIRIE
DE
PORTE PUYMORENS

66760 PORTE-PUYMORENS
TEL : 04.68.04.82.20
FAX : 04.68.04.94.57
E.mail :mairie.porte@wanadoo.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du 06.03.2020 à 21h00

Présents : DOUMERC Christelle, KOMAROFF Nicole, REINOSA Franck, RIBOT Jean, ROBOAM Didier, SARDA Adrien, SARDA Jean.

Procurations : BARRAL Anne à ROBOAM Didier, COLOMER Françoise à KOMAROFF Nicole.

Absents :

Absents excusés : MATHEVET Christine

En ouverture de séance, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour ajouter cinq points à l'ordre du jour :

- l'affectation du résultat 2019
- l'autorisation de paiement de trois factures en investissement,
- Vente du Chalet à Pizza,
- la demande de Monsieur Floran SCHAACK,
- le changement de régime de priorité à la Croisade.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que ces cinq points soient rajoutés à l'ordre du jour.

- Monsieur Didier ROBOAM présente le compte de gestion tel que communiqué par Madame la Trésorière Monique BONNEL. Le Compte de Gestion est en accord avec le Compte Administratif, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.
- Monsieur Didier ROBOAM présente le Compte Administratif de façon détaillée. Hors de la présence de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal vote pour le Compte Administratif 2019 à l'unanimité.
- Après avoir approuvé le CG et voté le CA, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019.
- 3 factures en investissement doivent être rapidement payées :
 - Cerdagnelec : 2 factures 979,54 € et 4 085,57 €
 - PNR des PO : 3 000 €Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour passer ces factures au mandatement avant adoption du budget primitif 2020. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.
- Monsieur le Maire propose de vendre le chalet à pizza à Monsieur Florian PATISSOUS pour la somme de 2 000 €. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.
- Concernant la demande de location de la parcelle A1404 par Monsieur Floran SCHAACK, le Conseil Municipal s'accorde pour laisser la prochaine équipe communale prendre cette décision.
- Concernant le problème de la Croisade, carrefour RN320/RN22 fortement accidentogène, la DIR a proposé un changement de régime de priorité : l'axe Toulouse/Andorre deviendrait prioritaire. Le Conseil Municipal s'oppose formellement à la proposition de la DIR et exige la création d'un rond-point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

